

## Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le jeudi 17 août 2017

19 h 36 : La présidente, Nour Alideeb, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

### 1. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Absente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Absente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Présente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Absente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Présente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part-Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Absente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Par procuration à la Section 110

Alideeb dit que le quorum est atteint.

## **PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

### **2. AVIS DE PROCURATION**

Alideeb dit que la section locale 112 a présenté une procuration à la section 110 pour cette assemblée.

### **3. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

#### **2017/08:001 MOTION**

Section 88/Section 105

Il est résolu de ratifier Anne-Marie Roy à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2017; et

Il est de plus résolu de ratifier Anne-Marie Roy à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière de clôture de l'Assemblée générale annuelle 2017.

**ADOPTÉE**

### **4. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATIONS**

Alideeb prononce le mot de bienvenue.

### **5. RATIFICATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Roy déclare qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'adhésion à ratifier.

### **6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES**

#### **2017/08:002 MOTION**

Section 68/Section 20

Il est résolu d'adopter tel que présenté l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale annuelle 2017.

**ADOPTÉE**

### **7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

#### **2017/08:003 MOTION**

Section 30/Section 84

Il est résolu d'adopter tel que présenté l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2017.

**ADOPTÉE**

### **8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

#### **2017/08:004 MOTION**

Section 88/Section 92

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale semestrielle 2017.

**ADOPTÉE (ABSTENTIONS : SECTION 25, SECTION 84, SECTION 85)**

### **9. SURVOL DES PROCÉDURES**

#### **a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières**

Roy explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente de l'assemblée. Elle dit que l'assemblée suivra les règles de procédure du Robert's Rules of Order.

**b. Soutien et procédures de prévention de harcèlement aux assemblées générales**

La personne de soutien en matière de harcèlement, Chrys Saget-Richard, fait une présentation sur la politique de la Fédération en ce qui concerne le harcèlement.

**c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération**

Alideeb présente les membres du personnel de la Fédération et fait une présentation sur la convention collective entre la Fédération et ses employées et employés, membres de la Section 1281 du SCFP.

**10. PRÉPARATION POUR LES ÉLECTIONS**

**a. Ratification de la directrice ou du directeur du scrutin**

**2017/08:005 MOTION**

Section 110/Section 88

Il est résolu de nommer Nicole Picton au poste de directrice du scrutin pour l'Assemblée générale annuelle 2017.

**ADOPTÉE**

**b. Aperçu du programme et des procédures d'élections**

La directrice du scrutin, Nicole Picton, décrit les postes qui devront être dotés pendant les élections qui auront lieu à la présente assemblée générale, et explique les procédures d'élections.

**11. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS**

**a. Formation des sous-comités pléniers**

**2017/08:006 MOTION**

Section 109/Section 71

Il est résolu de former les sous-comités suivants;

- Comité du budget;
- Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement;
- Comité du développement organisationnel et des services; et
- Comité de révision et d'élaboration des politiques.

**ADOPTÉE**

**b. Adoption de l'ordre du jour des sous-comités pléniers**

**2016/08:007 MOTION**

Section 41/Section 97

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des sous-comités pléniers.

**ADOPTÉE**

**12. ÉTUDE DES MOTIONS PRÉSENTÉES EN BONNE ET DUE FORME AVEC AVIS**

**a. Motion du Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires**

La motion suivante a été présentée avec préavis et sera étudiée à l'assemblée.

## PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

### 2017/08:008 MOTION

Section 105/Section 110

Attendu qu'à chaque Assemblée générale annuelle, chacun des groupes modulaires élit une représentante ou un représentant; et

Attendu que la représentante ou le représentant du groupe modulaire exécute la majeure partie de ses tâches pendant l'Assemblée générale annuelle, deux fois l'an; et

Attendu que diverses tâches du groupe modulaire peuvent et devraient être effectuées en dehors des espaces des assemblées générales; et

Attendu que durant l'assemblée générale annuelle, une coordonnatrice ou un coordonnateur des groupes modulaires est élu pour assurer la liaison entre les groupes modulaires et siéger au Comité exécutif; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération adopte à l'intérieur de ses règlements un conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires de la composition suivante; et

Il est de plus résolu que le Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires se réunisse au moins deux fois pendant la durée du mandat, dans le but de fournir des mises à jour sur le travail des groupes modulaires ainsi que de discuter des façons dont les besoins des groupes modulaires sont reflétés dans le cadre du travail de campagne et de représentation de la Fédération.

#### **Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM)**

##### 1. Le conseil

Le Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM) de l'Ontario

##### 2. Composition

Le conseil doit être composé de représentantes et représentants de chaque groupe modulaire de la Fédération. Chaque groupe modulaire a une (1) représentante ou un (1) représentant par groupe :

- a. Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario
- b. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants ayant une incapacité de l'Ontario
- c. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario
- d. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de l'Ontario
- e. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans de l'Ontario
- f. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario
- g. Commissaire du groupe modulaire des femmes de l'Ontario
- h. Coordinatrice ou coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario

Le conseil est également composé des membres sans droit de vote suivants :

- a. La présidente ou le président de l'Ontario

- b. La représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national
- c. La trésorière ou le trésorier de l'Ontario

3. Nombre de voix

Chaque représentante ou représentant du conseil n'a qu'une (1) seule voix.

4. Durée du mandat du conseil

Le mandat des postes au conseil commence dès la clôture de l'assemblée générale annuelle durant laquelle ils ont été élus, et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante.

5. Réunions du conseil

a. Périodicité des réunions

Le conseil se réunit au moins deux (2) fois durant l'intervalle entre les Assemblées générales normales de la Fédération.

b. Quorum

Au moins cinquante et un pour cent (51 %) des postes votants actuels au conseil – mais jamais moins de cinq (5) – constituent un quorum aux fins de la gestion des affaires. Les postes sans droit de vote au conseil ne sont pas comptés dans le quorum.

c. Avis de convocation à une réunion

Un avis de convocation officiel à toutes les réunions du conseil est communiqué à chaque membre du conseil au moins dix (10) jours avant la tenue de chaque réunion. On peut tenir une réunion du conseil sans donner ledit avis officiel pourvu que tous les membres du conseil soient présents ou que les membres absents renoncent à l'avis en signalant par écrit leur consentement à la tenue de la réunion en leur absence.

d. Convocation aux réunions

La date de réunion du conseil est fixée officiellement par :

- i. Le Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM)
- ii. La coordonnatrice ou le coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario, si trois (3) membres votants du conseil font connaître cette décision par écrit.

6. Élection des représentantes et représentants des groupes modulaires

L'élection de chaque membre du conseil doit se faire au cours de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération et ces postes entrent en vigueur lorsque les résultats sont ratifiés.

7. Dotation du poste vacant d'une représentante ou d'un représentant du conseil

Dans l'éventualité où une représentante ou un représentant démissionne ou est destitué, le poste est considéré comme vacant. Une élection complémentaire peut être tenue au cours de l'assemblée semestrielle si le poste devient vacant avant cette assemblée.

8. Admissibilité

- a. Une candidate ou un candidat au poste de représentante ou de représentant du conseil doit être membre de la Fédération.

## **PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

- b. Une candidate ou un candidat au poste doit être délégué à l'Assemblée générale de l'élément de l'Ontario au cours de laquelle le poste est doté.
  - c. Une candidate ou un candidat au poste doit être nommé par au moins deux déléguées ou délégués du groupe modulaire par lequel elle ou il tente de se faire élire.
9. Procédure de vote
- a. L'élection à chaque poste de représentante ou représentant du conseil doit être tenue au sein de chaque groupe modulaire.
  - b. S'il n'y a pas de majorité définitive après le premier tour de scrutin, des tours de scrutin successifs sont tenus et le nom de la candidate ou du candidat ayant reçu le moindre nombre des voix exprimées est rayé du bulletin de vote suivant, jusqu'à ce qu'une (1) candidate ou un (1) candidat ait une majorité définitive. Cinquante pour cent (50 %) des voix exprimées plus une (1) voix représentent une majorité définitive.
10. Rémunération des représentantes et représentants du conseil
- Après avoir rempli son mandat, chaque représentante ou représentant du conseil reçoit une rémunération de 500 \$ sous réserve qu'elle ou il ait démontré sa participation à la majorité des réunions en personne, des téléconférences et d'autres activités du conseil. Cette rémunération ne remplace pas la rémunération que reçoit une représentante ou un représentant pour siéger à l'Exécutif de l'Ontario.
11. Code de déontologie
- Les représentantes et représentants du conseil doivent signer une déclaration qui les engage à respecter le code de déontologie de la Fédération avant leur ratification pour pouvoir siéger au conseil et voter.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.**

**2017/08:009 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:008 au Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

**2017/08:008 RENVOYÉE**

### **b. Motions présentées par les sections locales**

Les motions suivantes ont été présentées avec préavis par des sections locales et seront étudiées à la présente assemblée :

**2017/08:010 MOTION**  
Section 32/Section 110

Attendu que la Fédération lutte pour un meilleur accès aux services et ressources en matière de bien-être mental; et

Attendu que la Fédération a pris position quant à l'importance de soutenir le bien-être mental; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération s'efforce d'offrir un atelier axé sur le bien-être mental pendant toutes les assemblées générales de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération s'efforce d'offrir de la formation externe sur le bien-être mental durant le Symposium ontarien de perfectionnement des compétences.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.**

**2017/08:011 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:010 au Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

**2017/08:010 RENVOYÉE**

**2017/08:012 MOTION**  
Section 104/Section 110

Attendu qu'afin de satisfaire aux critères d'approbation du financement actuel pour les étudiantes et étudiants ayant une incapacité, comme la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente (Canada), la Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente (Canada), et la Bourse d'études de l'Ontario pour personnes ayant une incapacité, les étudiantes et étudiants doivent souvent payer sur-le-champ des frais d'évaluation dispendieux et se soumettre à un processus de demande complexe qui prend beaucoup de temps, ce qui crée des obstacles réels à l'inscription aux études postsecondaires; et

Attendu que ces difficultés peuvent aggraver l'inconfort, la mauvaise santé et le stress qui accablent de nombreux étudiants et étudiantes ayant une incapacité; et

Attendu que les processus de demande sont plus difficiles à aborder pour les personnes ayant une incapacité qui étudient à temps partiel; et

Attendu que les personnes ayant une incapacité qui étudient à temps partiel pourraient ne pas être admissibles au financement parce qu'elles choisissent une charge de cours réduite ou à temps partiel en raison de leur incapacité, ou en partie à cause de celle-ci; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération examine la situation actuelle en ce qui concerne le financement fédéral et provincial disponible pour les étudiantes et étudiants ayant une incapacité en mettant l'accent sur les cadres de financement pour les étudiantes et étudiants ayant une incapacité optant pour des charges de cours réduites ou à temps partiel; et

Il est de plus résolu que cet examen vise à découvrir et définir les « formalités administratives » (p. ex. : les incidences de collecte d'information en double); les coûts (ou coûts éventuels) que doivent absorber les étudiantes et étudiants ayant une incapacité pour satisfaire aux critères (p. ex. : le coût de l'évaluation par une ou un spécialiste); le nombre d'étapes, les rendez-vous et le temps personnel requis pour satisfaire aux critères; et qui devrait être admissible, mais ne l'est pas parce qu'elle ou il ne satisfait pas entièrement aux critères et pourquoi (p. ex. : qui est laissé pour compte?); et:

## **PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

Il est de plus résolu que la Fédération prépare un rapport sur ces résultats afin que ses membres puissent discuter de solutions et faire pression sur le gouvernement au nom des personnes ayant une incapacité qui étudient à temps partiel; et

Il est de plus résolu que la mise à jour de ces résultats fasse l'objet d'un examen et d'une discussion à la réunion du Comité exécutif, en octobre 2017, et que le rapport final soit présenté aux membres durant la prochaine Assemblée générale semestrielle de janvier 2018.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:013 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:012 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:012 RENVOYÉE**

**2017/08:014 MOTION**  
Section 104/Section 110

Attendu que les sections locales qui représentent les étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle s'assurent que leurs établissements respectifs perçoivent les cotisations à la Fédération calculées au prorata du montant des cotisations à la Fédération pour les étudiantes et étudiants à plein temps; et

Attendu que chaque association d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle peut utiliser une méthode et une justification différentes pour le calcul au prorata des cotisations en fonction des contraintes de l'établissement, de la valeur des crédits pour les cours ou d'autres critères, qui pourraient donner lieu à des différences dans les montants perçus par cours ou par membre; et

Attendu qu'il pourrait arriver que des sections locales n'assurent pas le suivi en raison des changements du personnel et des membres du conseil, et par conséquent, que la mémoire de l'établissement soit requise pour veiller à ce que le calcul au prorata soit effectué correctement; et

Attendu que dans l'éventualité d'une erreur de calcul de la part des sections locales, il pourrait ne pas être possible de percevoir ou de rembourser les membres individuels une fois que les cotisations ont été perçues pour un trimestre donné, et qu'elle pourrait entraîner des coûts inutiles ou du temps perdu pour les sections locales; et

Attendu que chaque année en février, la Fédération fournit une lettre comprenant la ventilation des cotisations et un montant en dollars par trimestre que doivent verser les étudiantes et étudiants à plein temps pour l'année scolaire suivante; et

Attendu que la Fédération ne fournit pas de ventilation semblable pour les sections locales qui représentent les étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle; et

Attendu que seulement quatre sections locales représentent des étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fournisse à chaque section locale représentant des étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle la ventilation

annuelle des cotisations à percevoir de leurs membres respectifs, incluant la justification pour le montant exigé et le montant en dollars par trimestre, et ce, à compter de février 2018; et

Il est de plus résolu que si une section locale (étudiantes et étudiants à temps partiel, de la formation professionnelle, ou à plein temps) fait une erreur de calcul dans les cotisations, la Fédération le fasse savoir en temps opportun à la section locale touchée et collabore avec elle afin de déterminer une solution ou une option appropriée.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.**

**2017/08:015 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:014 au Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

**2017/08:014 RENVOYÉE**

**2017/08:016 MOTION**  
Section 105/Section 110

Attendu que le camp de la culture éternelle (Culture Camp Forever) est un camp qui enseigne aux personnes autochtones le savoir traditionnel et la langue Ojibway. Cette initiative est gratuite pour tous ceux et celles qui désirent y participer. Le camp enseigne aux personnes comment vivre de la terre et bâtir des chalets pour les personnes qui envisagent d'occuper les terres publiques. Le camp est situé près d'Elliot Lake en Ontario; et

Attendu qu'il s'agit d'une initiative de la base pour résister à Canada 150 et que les protectrices et protecteurs de l'eau autochtones, notamment Isaac Murdoch, Christie Belcourt et bien d'autres, ont effectué de la mobilisation. Des aînées et aînés dans diverses communautés ainsi que des protectrices et protecteurs de la langue et du savoir donnent bénévolement de leur temps et de leurs connaissances pour renforcer les jeunes Autochtones et ramener la culture et la langue dans leur vie. Le camp utilise principalement la langue Anishnaabe pour gérer le camp; et

Attendu que le camp de la culture fonctionne grâce aux dons seulement et ne demandera pas ni n'acceptera de financement gouvernemental; et

Attendu que le camp de la culture a fait une demande de dons d'aliments pour nourrir les résidentes et résidents qui participeront à la création d'une communauté traditionnelle. Il a demandé un don de grands sacs de riz et de gruau; et

Attendu que ces dons pourraient être utilisés pour acheter des collations pour les enfants et les aînées et aînés comme des barres céréalières, diverses collations et des boîtes de jus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse un don de 500 \$ pour acheter des aliments à envoyer au camp; et

Il est de plus résolu que la Fédération achète ces articles pour le camp ou donne un bon-cadeau alimentaire au lieu de lui envoyer un chèque; et

**PAGE 10 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des dons.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:017 MOTION DE RENVOI**

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:016 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:016 RENVOYÉE**

**2017/08:018 MOTION**

Section 105/Section 110

Attendu que les femmes et les personnes trans sont aux premiers rangs de divers mouvements sociaux comme Plus jamais l'inaction et La vie des Noirs compte, et sont à la tête de nombreux syndicats étudiants dans toutes les régions de la province; et

Attendu que les femmes et les personnes trans sont disproportionnellement touchées par la violence sexuelle; et

Attendu que selon les politiques sur les questions d'intérêt de la Fédération les étudiantes et étudiants qui sont des femmes ou des personnes trans font face à de multiples obstacles comme la misogynie et la transphobie, tant dans leur rôle d'étudiantes ou d'étudiants que de chefs au sein de notre société; et

Attendu que les identités qui se recoupent décuplent les formes et l'étendue des obstacles auxquels font face les femmes et les personnes trans; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération intègre une formation sur la prévention, l'éducation, l'intervention en matière de violence sexuelle dans les programmes du Symposium de perfectionnement des compétences; et

Il est de plus résolu que la Fédération intègre la sensibilisation à la violence sexuelle dans toutes ses assemblées générales futures.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:019 MOTION DE RENVOI**

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:018 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:018 RENVOYÉE**

**2017/08:020 MOTION**

Section 84/Section 110

Attendu que les élections provinciales de l'Ontario auront lieu en 2018; et

Attendu que la Fédération reconnaît que « Les campagnes électorales sont des occasions importantes d'accroître la sensibilisation du public aux enjeux importants pour les jeunes

et pour les étudiantes et étudiants, de capter l'attention des médias et de galvaniser le soutien public à l'égard de ces enjeux », et

Attendu que les campagnes non partisanses « Faites sortir le vote » sont importantes pour encourager les étudiantes et étudiants à voter, mais qu'elles ne suffisent pas à assurer que les recommandations en matière de politique de la Fédération sont mises de l'avant; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération organise des forums généraux des candidates et candidats au printemps 2018 sur les enjeux du secteur de l'éducation postsecondaire avec les chefs des principaux partis politiques (les partis libéral, progressiste-conservateur, NPD, et vert), et encourage les sections locales à organiser des forums semblables pour leurs courses électorales locales; et

Il est de plus résolu que la Fédération prépare au printemps 2018 un sondage sur les enjeux étudiants pour le distribuer aux chefs des principaux partis politiques, et fasse connaître leurs réponses au public.

Les questions du sondage incluent, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :

- Appuyez-vous l'éducation postsecondaire universelle gratuite pour chaque étudiante et étudiant en Ontario?
- Comment attaquerez-vous la crise de l'endettement étudiant en Ontario?
- Que ferez-vous pour lutter contre la crise du travail précaire à laquelle font face les jeunes en Ontario?
- Quelles mesures précises prendra votre parti pour régler le problème du chômage élevé parmi les jeunes et du sous-emploi parmi les jeunes travailleuses et travailleurs afin de s'assurer qu'ils ont accès à de bons emplois dans divers domaines?
- Quelles mesures appuieriez-vous dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre sur les campus des collèges et universités?

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer un exemplaire du même sondage aux candidates et candidats de leur circonscription et de faire connaître leurs réponses aux membres.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:021 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:020 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:020 RENVOYÉE**

**2017/08:021 MOTION**  
Section 84/Section 110

Attendu que la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* a été organisée dans tous les coins de la province en milieu de travail, sur les campus et dans les espaces communautaires,

## PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

pour exiger du gouvernement qu'il intervienne afin d'augmenter à 15 \$ l'heure le salaire minimum provincial, et d'améliorer les normes d'emploi; et

Attendu que la campagne a déjà obtenu en 2014 la loi d'indexation afin de s'assurer que les travailleuses et travailleurs reçoivent des rajustements salariaux chaque année, le 1<sup>er</sup> octobre, pour refléter les hausses de l'indice des prix à la consommation; et

Attendu que la campagne a fait retentir la voix des étudiantes et étudiants et des travailleuses et travailleurs et a remporté des victoires comme la grève réussie de la section locale 75 d'Unite Here au printemps 2017 afin d'obtenir un salaire de départ de 15 \$ l'heure et une couverture complète de soins médicaux et dentaires pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel comme à plein temps; et

Attendu que le 1<sup>er</sup> juin 2017, le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 148, Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois, lequel propose d'augmenter le salaire minimum d'un adulte à 15 \$ l'heure d'ici 18 mois; un salaire égal pour un travail égal, et ce, pour tous les travailleurs et travailleuses, qu'ils soient à plein temps, à temps partiel, occasionnels ou temporaires; l'élargissement à tous les milieux de travail du congé d'urgence avec protection d'emploi; deux (de dix) congés d'urgence rémunérés; trois semaines de vacances avec paie (après cinq années de service), et un accès facilité à la syndicalisation; et

Attendu que le projet de loi, s'il est adopté, augmentera le salaire horaire minimum de 1,5 million de travailleuses et travailleurs qui gagnent maintenant moins de 15 \$ l'heure, ce qui serait fort avantageux pour les étudiantes, étudiants, travailleuses et travailleurs; et

Attendu que les lobbyistes des entreprises œuvrent à contrer la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité*, et se préparent à lancer une campagne de grande envergure pour susciter la crainte en automne 2017 par le biais des médias de masse; et

Attendu que la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* aura besoin de ressources afin de repousser l'attaque des entreprises et d'empêcher la régression des meilleurs aspects du projet de loi 148; et

Attendu que la Fédération a appuyé la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* et continue de soutenir les travailleuses et travailleurs ontariens qui gagnent un faible salaire dans des postes précaires, sans avantages sociaux, sans protection en milieu de travail et sans le droit de former et de maintenir un syndicat; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération se mobilise pour renforcer le projet de loi 148 et appuie l'élimination des taux en deçà du salaire minimum pour les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans et pour les personnes qui servent des boissons alcoolisées, lesquels demeureraient les mêmes selon le libellé du projet de loi, et soutienne l'examen des exemptions en matière de salaire minimum dans le cadre de l'étude de l'automne 2017 promis par le ministère du Travail; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie la recommandation de la campagne pour la révision de la modification de l'article 3(5)2 du projet de loi 148 qui ajoute une exclusion des protections de la LNE pour un individu exécutant un travail auprès d'un collège privé d'enseignement professionnel inscrit en vertu de la Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel de 2005; et

Il est de plus résolu que la Fédération fasse un don de 2 000 \$ pour soutenir les efforts de la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* et crée une campagne dans les médias sociaux qui aiderait les membres à comprendre les avantages économiques et sociaux de la hausse du salaire minimum provincial à 15 \$ l'heure; et

Il est de plus résolu que chaque section locale de la Fédération soit encouragée à faire don d'au moins 500 \$ de son budget pour les campagnes afin d'appuyer l'assemblée du campus de la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité*, un rassemblement d'organisatrices et d'organiseurs étudiants qui aura lieu le 15 septembre 2017, à Toronto, et que chaque section locale soit encouragée à déléguer au moins un ou deux membres à cette assemblée.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:022 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:021 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:021 RENVOYÉE**

**2017/08:023 MOTION**  
Section 54/Section 110

Attendu que les universités et collèges de l'Ontario doivent maintenant disposer d'une politique en matière de violence sexuelle ou la mettre à jour en vertu du projet de loi 132 du gouvernement de l'Ontario; et

Attendu que de nombreux syndicats, fédérations ou associations étudiants sont constitués séparément de leur établissement d'enseignement, les employées, les employés et les membres de la direction du syndicat, de la fédération ou de l'association ne sont peut-être pas soumis à la politique de l'établissement; et

Attendu que les syndicats, fédérations et associations étudiants embauchent du personnel à plein temps comme à temps partiel qui n'est pas couvert par la politique de l'établissement ou la politique de leur syndicat associé; et

Attendu que récemment des modifications ont été apportées au Code criminel du Canada concernant les pratiques d'intervention et de traitement des cas de violence sexuelle; et

Attendu qu'à l'intérieur des politiques de la Fédération, la section intitulée « Agressions sexuelles et violence contre les femmes sur les campus » appuie des politiques, des pratiques et de l'éducation qui sont proactives dans la lutte contre la violence sexuelle sur les campus; par conséquent,

Il est résolu que les sections locales de la Fédération élaborent, individuellement, une politique interne en matière de violence sexuelle pour inclure le personnel à plein temps, le personnel à temps partiel et les postes élus; et

Il est résolu d'encourager chaque section locale de la Fédération à réexaminer tous les cinq ans sa politique achevée en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu de suggérer à chaque section locale de la Fédération de créer un groupe de travail composé de toutes les parties concernées au sein de son organisation pour aider à l'élaboration de sa politique en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu de recommander à chaque section locale de la Fédération ayant une politique interne permanente en matière de violence sexuelle d'entreprendre l'examen de cette politique en comparaison des récentes recommandations et exigences fédérales et provinciales; et

## **PAGE 14 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

Il est de plus résolu de recommander à chaque section locale de la Fédération d'élaborer une politique en matière de violence sexuelle avant l'AGA de la Fédération en août 2018; et

Il est de plus résolu d'encourager toutes les sections locales de la Fédération à fournir un rapport d'étape au cours de l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario en janvier 2018 et un rapport final à l'AGA d'août 2018, quand elles auront terminé l'élaboration.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.**

### **2017/08:024 MOTION DE RENVOI**

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:023 au Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

### **2017/08:023 RENVOYÉE**

### **2017/08:025 MOTION**

Section 54/Section 110

Attendu que les universités et collèges de l'Ontario doivent maintenant disposer d'une politique en matière de violence sexuelle ou la mettre à jour en vertu du projet de loi 132 du gouvernement de l'Ontario; et

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Ontario est une fédération de syndicats, fédérations et associations étudiants de divers collèges et universités qui travaillent collectivement à l'unisson au nom de la population étudiante et qu'elle n'a pas actuellement de politique en matière de violence sexuelle pour ses membres; et

Attendu que la Fédération emploie du personnel à plein temps et est directement en contact avec les étudiantes et étudiants des sections locales qui ne sont pas couvertes par la politique en matière de violence sexuelle d'une fédération; et

Attendu que la Fédération organise des réunions et des espaces où diverses sections locales interagissent; et Attendu que la Fédération doit avoir sa propre politique en matière de violence sexuelle pour ces espaces sous sa compétence; et

Attendu que la politique en matière de violence sexuelle de la Fédération devrait être utilisée dans les cas où les parties concernées appartiennent à des sections locales différentes, qui assistent aux réunions et espaces organisés par la Fédération, lesquelles seraient donc couvertes par cette politique en matière de violence sexuelle de la Fédération, au lieu d'être couvertes par la politique en matière de violence sexuelle de leur propre syndicat, fédération ou association, ce qui pourrait rendre difficile pour la Fédération de parvenir à une conclusion; et

Attendu qu'à l'intérieur des politiques de la Fédération, la section intitulée « Agressions sexuelles et violence contre les femmes sur les campus » appuie des politiques, des pratiques et de l'éducation qui sont proactives dans la lutte contre la violence sexuelle sur les campus; par conséquent;

Il est résolu que la Fédération élabore une politique interne en matière de violence sexuelle pour inclure le personnel à plein temps, le personnel à temps partiel, les postes

élus et les déléguées et délégués des sections locales qui assistent à ses assemblées et activités.

Il est résolu de recommander à la Fédération de réexaminer tous les cinq ans sa politique achevée en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu de suggérer à la Fédération de créer un groupe de travail composé des représentantes et représentants de toutes les parties concernées au sein de son organisation pour aider à l'élaboration de sa politique en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu d'encourager la Fédération à élaborer une politique en matière de violence sexuelle avant l'AGA de la Fédération en août 2018; et

Il est de plus résolu d'encourager la Fédération à fournir un rapport d'étape au cours de l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario en janvier 2018 et un rapport final à l'AGA d'août 2018, quand elle aura terminé l'élaboration.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.**

**2017/08:026 MOTION DE RENVOI**

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:025 au Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

**2017/08:025 RENVOYÉE**

**2017/08:027 MOTION**

Section 99/Section 110

Attendu que Soleiman Faqiri était un prisonnier ayant des problèmes de santé mentale et qu'il a été brutalement tué le 15 décembre 2016 par des gardiens de prison, à l'intérieur de sa cellule, dans la prison « qui fait l'objet du plus grand nombre de plaintes » au Centre correctionnel du Centre-Est (Lindsay); et

Attendu que Soleiman Faqiri était une personne visiblement musulmane aux prises avec la schizophrénie sous la tutelle du gouvernement; et

Attendu que la famille s'inquiétait des soins prodigués à Soleiman Faqiri par le Centre correctionnel du Centre-Est avant son décès, et avait demandé une évaluation de sa santé mentale trois jours avant son meurtre; et

Attendu que la famille de Soleiman Faqiri se doutait que l'évaluation de sa santé mentale démontrerait le manquement du service correctionnel à se conformer à la stratégie en matière de santé mentale adoptée par le Service correctionnel du Canada; et

Attendu que le rapport du médecin légiste devait être publié six à huit semaines après le meurtre de Faqiri, mais que six mois plus tard, le rapport n'a toujours pas été publié; et

Attendu que sans le rapport du médecin légiste, les avocats de Faqiri ne peuvent pas accéder aux dossiers ni aux enregistrements de Soleiman Faqiri pendant qu'il était dans le système carcéral; et

Attendu qu'une campagne intitulée « *Justice For Soli* » (*justice pour Soli*) a été lancée dans le but d'obtenir justice pour Soleiman Faqiri et sa famille; et

Attendu que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a

## PAGE 16 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

refusé de faire une déclaration sur l'arrestation et le meurtre de Soleiman Faqiri; et

Attendu que le décès de Soleiman Faqiri est dû à un manque d'éducation et de formation des agentes et agents en matière de maladie mentale; et

Attendu que la Fédération est engagée depuis longtemps à défier les systèmes d'oppression, notamment, la campagne *Défions l'islamophobie* et « *Défions le capacitisme* », dans le cadre de la campagne *Ensemble pour l'équité*; et

Attendu que le meurtre brutal de Soleiman Faqiri est manifestement une circonstance de décès islamophobe et un crime haineux contre les personnes aux capacités différentes; et

Attendu que l'islamophobie, le capacitisme et toutes les autres formes de discrimination touchent les étudiantes et étudiants de toute la province; et

Attendu qu'en qualité de représentantes et représentants des étudiantes et étudiants, il nous revient de défier collectivement ces systèmes d'oppression; par conséquent

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne *Justice For Soli (justice pour Soli)*; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie cette campagne en rédigeant une lettre à Marie-France Lalonde, ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (ou d'autres organismes pertinents), et que cette lettre condamne les actions du Centre correctionnel du Centre-Est, exige la publication de l'évaluation de la santé mentale de Soleiman Faqiri et du rapport du médecin légiste, et revendique un examen des méthodes de formation pertinente en matière de santé mentale par les services correctionnels de tous les coins de la province; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables à leur députée ou député local, exigeant la publication de l'évaluation de la santé mentale de Soleiman Faqiri et du rapport du médecin légiste, et un examen des stratégies et de méthodes de formation pertinentes en matière de santé mentale; et

Il est de plus résolu que la Fédération prenne contact avec les organisatrices et organisateurs de la campagne *Justice For Soli (justice pour Soli)* afin de découvrir d'autres façons de l'appuyer.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:028 MOTION DE RENVOI**

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:027 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:027 RENVOYÉ**

**2017/08:029 MOTION**

Section 24/Section 110

Attendu que les syndicats étudiants, les groupes du campus et les organisatrices et organisateurs étudiants de l'Université Ryerson, de l'Université York, de l'Université de Toronto et du Collège George Brown organisent la Conférence « Se réapproprier notre corps et notre esprit » (ROBAM) à Toronto depuis les trois dernières années; et

Attendu que la Conférence ROBAM est consacrée à des ateliers, des conférencières, des conférenciers et des discussions concernant les incapacités, l'accessibilité et la santé mentale; et

Attendu que la Fédération a appuyé la Conférence ROBAM et a aidé des étudiantes et étudiants à y assister en mars 2017; et

Attendu que la Conférence ROBAM est prévue du 2 au 4 mars 2018 à Toronto; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie et encourage la participation à la Conférence ROBAM de 2018; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à affecter des fonds pour envoyer des déléguées et délégués à la Conférence de 2018; et

Il est de plus résolu que la Fédération affecte 1 000 \$ pour aider les sections locales à envoyer des déléguées et délégués qui ne vivent pas à Toronto à la Conférence de 2018; et

Il est de plus résolu que la Fédération aide à coordonner la conférence de 2018 en organisant des téléconférences, en appuyant la logistique et la programmation, et en profitant d'autres occasions qui pourraient se présenter durant l'organisation.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:030 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:029 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:029 RENVOYÉE**

**2017/08:031 MOTION**  
Section 24/Section 110

Attendu que les manifestantes et manifestants anti-choix ont ciblé les communautés du campus pour y tenir des affiches explicites et erronées; et

Attendu que les étudiantes, étudiants, professeures et professeurs de l'Université Ryerson ont réagi aux personnes anti-choix par une contre-manifestation, en bloquant les affiches avec des affirmations et des ressources positives; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ont organisé des espaces de détente durant et après les manifestations anti-choix; par conséquent

Il est résolu que la Fédération travaille avec les organisatrices et organisateurs communautaires pour créer des modèles de matériel, des affiches et des ressources à distribuer pour aider les organisatrices et organisateurs dans leurs contre-manifestations; et

Il est de plus résolu que la Fédération travaille avec les organisatrices et organisateurs communautaires à la création d'un guide et d'une liste de contrôle pour que les organisatrices et organisateurs créent des espaces d'information plus sécuritaires et équitables ainsi que des conseils de sécurité; et

## **PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

Il est de plus résolu que la Fédération travaille avec les organisatrices et organisateurs communautaires pour créer un guide en réponse aux organisatrices et organisateurs anti-choix; et

Il est de plus résolu que la Fédération écrive des lettres d'appui pour les organisatrices et organisateurs sur les campus qui défient la présence de discours anti-choix sur le campus; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres d'appui semblables.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:032 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:031 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:031 RENVOYÉE**

**2017/08:033 MOTION**  
Section 24/Section 110

Attendu que le Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson a été mis en place par le centre des femmes et des personnes trans et par le collectif des étudiantes et étudiants racialisés de la section 24 et de la section 105; et

Attendu que le Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson est axé sur des ateliers, des tables rondes, des conférencières et conférenciers et des discussions concernant le féminisme et les mouvements intersectionnels organisés par les femmes racialisées et autochtones; et

Attendu que la Fédération appuie la nécessité d'avoir une représentation pour les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones sur leur campus; et

Attendu que le Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson est prévu pour les 26 et 27 janvier à l'Université Ryerson à Toronto; et

Attendu que les étudiantes et étudiants de partout en Ontario pourront participer au Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération encourage les sections locales à prévoir des fonds pour envoyer des déléguées et délégués au symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson en 2018; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie l'organisation du symposium de 2018 en organisant des téléconférences, en appuyant la logistique et la programmation, et en profitant d'autres occasions qui pourraient se présenter durant l'organisation.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:034 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:033 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:033 RENVOYÉE**

**2017/08:035 MOTION**  
Section 97/Section 82

Attendu que la politique de fonctionnement sur les caucus stipule qu'un caucus est « constitué par des associations membres de la Fédération partageant des intérêts communs et des préoccupations communes »; et

Attendu que l'expérience distincte des étudiantes et étudiants à temps partiel est reconnue au sein du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario gère l'éducation différemment pour les étudiantes et étudiants à temps partiel comparativement à celles et ceux à plein temps, comme le démontrent la structure des frais de scolarité et la gestion des programmes d'aide financière; et

Attendu qu'il y a cinq sections locales d'étudiantes et étudiants à temps partiel en Ontario qui représentent seulement des étudiantes et étudiants à temps partiel; et

Attendu que trop peu de gens participent au groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel et que la création d'un caucus encouragerait une plus grande participation et un plus grand appui au travail de revendication que la Fédération accomplit au nom des étudiantes et étudiants à temps partiel; par conséquent,

Il est résolu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel soit restructuré en tant que caucus conformément au Règlement IV de la politique de fonctionnement sur les caucus.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.**

**2017/08:036 MOTION DE RENVOI**  
Section 97/Section 82

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:035 au Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

**2017/08:035 RENVOYÉE**

**2017/08:037 MOTION**  
Section 109/Section 110

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux paient des frais de scolarité très élevés; et

Attendu que l'immigration est un problème pour les étudiantes et étudiants internationaux; et

## **PAGE 20 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux font face à des situations scolaires;  
et

Attendu qu'un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes internationaux font face à des situations diverses qui ont des répercussions sur leur statut au Canada; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux font face à des problèmes pour retourner au foyer lorsqu'ils sont mis en probation scolaire, en raison de situations dangereuses; par conséquent

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité d'obtenir des appuis additionnels pour les étudiantes et étudiants internationaux qui cherchent de l'aide en raison de leur suspension ou probation scolaire.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

### **2017/08:0038 MOTION DE RENVOI**

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:037 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

### **2017/08:037 RENVOYÉE**

### **2017/08:039 MOTION**

Section 109/Section 110

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux participent aux manifestations et aux actions en qualité de membres de la société; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux vivent dans la crainte d'être expulsés pour avoir participé à une activité de « désobéissance civile »; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux devraient pouvoir participer à ce type d'action; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux ont le droit d'obtenir un appui légal dans les cas où ils pourraient être expulsés; et

Attendu que les politiques d'immigration sont rigoureuses concernant les étudiantes et étudiants internationaux; et

Attendu que les nouveaux immigrants et immigrantes et les résidentes et résidents permanents font face à des situations semblables; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité de créer un guide ou une trousse d'outils pour les nouveaux immigrants et immigrantes et les étudiantes et étudiants internationaux permanents, qui désirent participer à des manifestations et à des actions;  
et

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité de dresser une liste de cliniques d'aide juridique et d'avocates et d'avocats auxquels pourraient recourir les étudiantes et étudiants internationaux dans l'éventualité où ils seraient vulnérables pendant des manifestations.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:040 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:039 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:039 RENVOYÉE**

**2017/08:041 MOTION**  
Section 109/Section 110

Attendu que la santé mentale continue d'être un problème auquel les étudiantes et étudiants font face sur chaque campus; et

Attendu que les services de santé mentale au sein de nos établissements d'enseignement reçoivent un financement minimal; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a annoncé en mai 2017 une augmentation du financement pour les services de santé mentale dans les universités; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ont toujours de la difficulté à accéder à des professionnelles et professionnels de la santé mentale; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération travaille avec les sections locales pour étudier les services de santé mentale aux établissements de partout en Ontario; et

Il est de plus résolu qu'un rapport comprenant des plans d'action soit présenté aux établissements et au gouvernement ontarien concernant les services de santé mentale.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:042 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:041 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:041 RENVOYÉE**

**2017/08:043 MOTION**  
Section 109/Section 110

Attendu que le racisme à l'égard des Noirs est un problème qui touche un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants sur tous les campus; et

Attendu que la lutte contre le racisme à l'égard des Noirs est différente de la lutte contre le racisme; et

Attendu qu'il n'y a pas actuellement de campagne pour défier le racisme à l'égard des Noirs; et

Attendu que beaucoup de travail est consacré actuellement aux diverses campagnes qui défient le racisme à l'égard des Noirs; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération travaille avec les sections locales afin de créer du matériel pour défier le racisme à l'égard des Noirs sur les campus; et

## PAGE 22 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

Il est résolu que la Fédération consulte les groupes du collectif de libération des Noirs (Black Liberation Collective) pour créer cette campagne; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à mener cette campagne tout au long de l'année.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

### 2017/08:044 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:043 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

### 2017/08:043 RENVOYÉE

### 2017/08:045 MOTION

Section 106/Section 110

Attendu que les étudiantes et étudiants à temps partiel font face à des obstacles importants à leur éducation, notamment un accès inadéquat à l'aide financière, un manque d'accès au logement sur le campus, peu de cours offerts en soirée et un manque de services de garde et d'autres obstacles associés à la poursuite d'études en tant qu'adultes; et

Attendu que les besoins et les préoccupations des étudiantes et étudiants à temps partiel demeurent souvent uniques; et

Attendu qu'il est essentiel que les syndicats des étudiantes et étudiants à temps partiel en Ontario tissent des liens et partagent leurs expériences communes et stratégies pour tirer un maximum de profit de l'information et des ressources disponibles sur les enjeux clés liés aux études à temps partiel; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération entreprenne une campagne sur l'accès aux services de garde sur le campus; et

Il est de plus résolu que les besoins et les obstacles uniques des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel, tels que l'inadmissibilité aux programmes d'aide financière – incluant la Subvention ontarienne d'études – à cause de la situation familiale ou des études à temps partiel, du manque d'accès à des services de garde, de la pénurie de cours offerts en soirée et de services octroyés par l'établissement, soient au centre de la campagne *Combattons les frais*; et

Il est de plus résolu qu'un atelier portant sur les défis uniques des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel soit offert à l'Assemblée générale de janvier 2018 et que les syndicats représentant les étudiantes et étudiants à temps partiel aient l'occasion de fournir leurs commentaires sur le contenu de l'atelier.

**On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.**

**2017/08:046 MOTION DE RENVOI**  
Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:045 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:045 RENVOYÉE**

**13. QUESTIONS DIVERSES**

**2017/08:047 MOTION D'URGENCE**  
Section 106/Section 93

Attendu que le transport en commun sûr, accessible et à prix abordable est un enjeu essentiel pour la population étudiante partout en Ontario; et

Attendu que la privatisation des services publics nuit à l'accessibilité des services pour les populations vulnérables, dont les étudiantes et étudiants; et

Attendu que la ville d'Hamilton est dotée d'un nouveau service de train léger du centre commercial Eastgate à l'Université McMaster; et

Attendu que la ville d'Hamilton a adopté une résolution demandant à Metrolinx de permettre à la commission publique de transport Hamilton Street Railway d'exploiter le service de train léger; et

Attendu qu'HSR est un lieu de travail syndiqué que représente la section 107 du Syndicat uni du transport (SUT); et

Attendu que le mouvement étudiant adhère depuis longtemps aux principes qui appuient le mouvement syndical; et

Attendu que des efforts doivent être déployés pour encourager la province et Metrolinx à soutenir la recommandation de la ville de confier le service de train léger à Hamilton Street Railway; et

Attendu que le SUT a lancé la campagne « *Keep Transit Public* » (*que le transport en commun reste public*); par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne *Keep Transit Public* (*que le transport en commun reste public*); et

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre au Cabinet de la Première ministre, au Cabinet du ministère des Transports, à Infrastructure Ontario et à Metrolinx pour encourager ces organismes à soutenir le transport dont la propriété et la gestion sont publiques, et à appuyer particulièrement l'exploitation du service de train léger d'Hamilton par l'HSR; et

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre au conseil municipal d'Hamilton et à la section locale 107 du SUT pour applaudir leur décision et appuyer leurs efforts en vue de soutenir un transport en commun dont la propriété et la gestion sont publiques.

**2017/08:048 MOTION DE RENVOI**  
Section 110/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2017/08:047 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**PAGE 24 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

**14. SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**2017/08:049 MOTION**

Section 88/Section 92

Il est résolu de suspendre la séance plénière jusqu'à 10 h, le dimanche 20 août 2017.

**ADOPTÉE**

21h 18 : La séance est suspendue.

## Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
Jeudi 17 août au dimanche 20 août 2017 – Toronto (Ontario)

---

### 1. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Absente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Présente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Par procuration à la section 104
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Présente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part-Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Absente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Par procuration à la Section 110

Roy déclare que le quorum est atteint.

## **2. RATIFICATION DES MEMBRES ÉVENTUELS**

### **2017/08:050 MOTION**

Section 94/Section 93

Il est résolu de ratifier l'Université de Hearst à titre de membre éventuel de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario.

**ADOPTÉE**

## **3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le Comité exécutif présente son rapport sur le travail de la Fédération depuis la dernière assemblée générale.

### **2017/08:051 MOTION**

Section 94/Section 68

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité exécutif.

**ADOPTÉE**

## **4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT**

La présidente, Nour Alideeb, présente au nom du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

### **2017/08:012 MOTION**

Section 104/Section 110

Attendu qu'afin de satisfaire aux critères d'approbation du financement actuel pour les étudiantes et étudiants handicapés, comme la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente (Canada), la Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente (Canada), et la Bourse d'études de l'Ontario pour personnes handicapées, les étudiantes et étudiants doivent souvent payer sur-le-champ des frais d'évaluation dispendieux et se soumettre à un processus de demande complexe qui prend beaucoup de temps, ce qui crée des obstacles réels à l'inscription aux études postsecondaires; et

Attendu que ces difficultés peuvent aggraver l'inconfort, la mauvaise santé et le stress qui accablent de nombreux étudiants et étudiantes handicapés; et

Attendu que les processus de demande sont plus difficiles à aborder pour les personnes handicapées qui étudient à temps partiel; et

Attendu que les personnes handicapées qui étudient à temps partiel pourraient ne pas être admissibles au financement parce qu'elles choisissent une charge de cours réduite ou à temps partiel en raison de leur incapacité, ou en partie à cause de celle-ci; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération examine la situation actuelle en ce qui concerne le financement fédéral et provincial disponible pour les étudiantes et étudiants handicapés en mettant l'accent sur les cadres de financement pour les étudiantes et étudiants handicapés optant pour des charges de cours réduites ou à temps partiel; et

Il est de plus résolu que cet examen vise à découvrir et définir les « formalités administratives » (p. ex. : les incidences de collecte d'information en double); les coûts (ou coûts éventuels) que doivent absorber les étudiantes et étudiants handicapés pour satisfaire aux critères (p. ex. : le coût de l'évaluation par une ou un spécialiste); le nombre

d'étapes, les rendez-vous et le temps personnel requis pour satisfaire aux critères; et qui devrait être admissible, mais ne l'est pas parce qu'elle ou il ne satisfait pas entièrement aux critères et pourquoi (p. ex. : qui est laissé pour compte?); et

Il est de plus résolu que la Fédération prépare un rapport sur ces résultats afin que ses membres puissent discuter de solutions et faire pression sur le gouvernement au nom des personnes handicapées qui étudient à temps partiel; et

Il est de plus résolu que la mise à jour de ces résultats fasse l'objet d'un examen et d'une discussion à la réunion du Comité exécutif, en octobre 2017, et que le rapport final soit présenté aux membres durant la prochaine Assemblée générale semestrielle de janvier 2018.

**2017/08:052 MOTION DE MODIFICATION**

Section 98/Section 105

Il est résolu d'ajouter les termes « ou à plein temps » après « à temps partiel » dans tout le texte de la motion :

**REJETÉE (Abstentions notées : Section 48, Section 82)**

**2017/08:053 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 94

Il est résolu que la Fédération examine la situation actuelle concernant le financement fédéral et provincial offert à tous les étudiants et étudiantes handicapés en mettant l'accent sur les cadres de financement pour les étudiantes et étudiants handicapés optant pour des charges de cours réduites ou à temps partiel; et

Il est de plus résolu que cet examen vise à découvrir et définir les « formalités administratives » (p. ex. : les incidences de collecte d'information en double); les coûts (ou coûts éventuels) que doivent absorber les étudiantes et étudiants handicapés pour satisfaire aux critères (p. ex. : le coût de l'évaluation par une ou un spécialiste); le nombre d'étapes, les rendez-vous et le temps personnel requis pour satisfaire aux critères; et qui devrait être admissible, mais ne l'est pas parce qu'elle ou il ne satisfait pas entièrement aux critères et pourquoi (p. ex. : qui est laissé pour compte?); et Il est de plus résolu que la Fédération prépare un rapport sur ces résultats afin que ses membres puissent discuter de solutions et fassent pression sur le gouvernement au nom de toutes les personnes handicapées qui étudient à temps partiel; et

Il est de plus résolu que la mise à jour de ces résultats fasse l'objet d'un examen et d'une discussion à la réunion du Comité exécutif, en octobre 2017, et que le rapport final soit présenté aux membres durant la prochaine Assemblée générale semestrielle de janvier 2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:012 ADOPTÉE**

**2017/08:016 MOTION**

Section 105/Section 110

Attendu que le camp de la culture éternelle (Culture Camp Forever) est un camp qui enseigne aux personnes autochtones le savoir traditionnel et la langue ojibway, une initiative qui est gratuite pour tous ceux et celles qui désirent y participer. Et que le camp enseigne aux personnes comment vivre de la terre et bâtir des chalets pour les personnes qui envisagent d'occuper les terres publiques, ce camp étant situé près d'Elliot Lake en Ontario; et

Attendu qu'il s'agit d'une initiative de la base pour résister à Canada 150 et que les protectrices et protecteurs de l'eau autochtones, notamment Isaac Murdoch, Christie Belcourt et bien d'autres, ont fait de la mobilisation et que des aînées et aînés dans diverses communautés ainsi que des protectrices et protecteurs de la langue et du savoir donnent bénévolement de leur temps et de leurs connaissances pour renforcer les jeunes Autochtones et ramener la culture et la langue dans leur vie, et que le camp utilise principalement la langue anishnaabe pour gérer le camp; et

Attendu que le camp de la culture fonctionne uniquement grâce aux dons et ne demandera pas ni n'acceptera de financement gouvernemental; et

Attendu que le camp de la culture a fait une demande de dons d'aliments pour nourrir les résidentes et résidents qui participeront à la création d'une communauté traditionnelle et qu'il a demandé un don de grands sacs de riz et de gruau; et

Attendu que ces dons pourraient être utilisés pour acheter des collations pour les enfants et les aînées et aînés comme des barres céréalières, diverses collations et des boîtes de jus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse un don de 500 \$ pour acheter des aliments à envoyer au camp; et

Il est de plus résolu que la Fédération achète ces articles pour le camp ou donne un bon-cadeau alimentaire au lieu de lui envoyer un chèque; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer aussi des dons.

**2017/08:054 MOTION DE MODIFICATION**

Section 105/Section 19

Il est résolu de modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que la Fédération fasse un don de 2 000 \$ pour l'achat de divers articles à envoyer au camp, notamment des matériaux de construction et de l'épicerie.

**ADOPTÉE**

**2017/08:C02 MOTION DE SUPPRESSION**

Section 105/Section 19

Il est résolu de supprimer la deuxième clause.

**ADOPTÉE**

**2017/08:016 ADOPTÉE**

**2017/08:018 MOTION**

Section 105/Section 110

Attendu que les femmes et les personnes trans sont aux premiers rangs de divers mouvements sociaux comme Plus jamais l'inaction et La vie des Noirs compte, et sont à la tête de nombreux syndicats étudiants dans toutes les régions de la province; et

Attendu que les femmes et les personnes trans sont disproportionnellement touchées par la violence sexuelle; et

Attendu que selon les politiques sur les questions d'intérêt de la Fédération les étudiantes et étudiants qui sont des femmes ou des personnes trans font face à de multiples obstacles comme la misogynie et la transphobie, tant dans leur rôle d'étudiantes ou d'étudiants que de chefs au sein de notre société; et

Attendu que les identités qui se recoupent décuplent les formes et l'étendue des obstacles

auxquels font face les femmes et les personnes trans; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération intègre dans les programmes du Symposium de perfectionnement des compétences une formation sur la prévention, l'éducation, l'intervention en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu que la Fédération intègre la sensibilisation à la violence sexuelle dans toutes ses assemblées générales futures.

**2017/08:056 MOTION DE MODIFICATION**

Section 24/Section 71

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que cette formation soit créée et présentée par des personnes trans racialisées et autochtones; et

**ADOPTÉE**

**2017/08:057 MOTION DE MODIFICATION**

Section 24/Section 71

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que toutes les personnes chargées de la création et de la présentation de cette formation reçoivent une rémunération appropriée.

**ADOPTÉE**

**2017/08:018 ADOPTÉE**

**2017/08:020 MOTION**

Section 84/Section 110

Attendu que les élections provinciales de l'Ontario auront lieu en 2018; et

Attendu que la Fédération reconnaît que « Les campagnes électorales sont des occasions importantes d'accroître la sensibilisation du public aux enjeux importants pour les jeunes et pour les étudiantes et étudiants, de capter l'attention des médias et de galvaniser le soutien public à l'égard de ces enjeux », et

Attendu que les campagnes non partisanses « Faites sortir le vote » sont importantes pour encourager les étudiantes et étudiants à voter, mais qu'elles ne suffisent pas à assurer que les recommandations en matière de politique de la Fédération sont mises de l'avant; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération organise des forums généraux des candidates et candidats au printemps 2018 sur les enjeux du secteur de l'éducation postsecondaire avec les chefs des principaux partis politiques (les partis libéral, progressiste-conservateur, NPD, et vert), et encourage les sections locales à organiser des forums semblables pour leurs courses électorales locales; et

Il est de plus résolu que la Fédération prépare au printemps 2018 un sondage sur les enjeux étudiants pour le distribuer aux chefs des principaux partis politiques, et fasse connaître leurs réponses au public.

Les questions du sondage incluent, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :

- Appuyez-vous l'éducation postsecondaire universelle gratuite pour chaque étudiante et étudiant en Ontario?
- Comment attaquerez-vous la crise de l'endettement étudiant en Ontario?

- Que ferez-vous pour lutter contre la crise du travail précaire à laquelle font face les jeunes en Ontario?
- Quelles mesures précises prendra votre parti pour régler le problème du chômage élevé parmi les jeunes et du sous-emploi parmi les jeunes travailleuses et travailleurs afin de s'assurer qu'ils ont accès à de bons emplois dans divers domaines?
- Quelles mesures appuieriez-vous dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre sur les campus des collèges et universités?

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer un exemplaire du même sondage aux candidates et candidats de leur circonscription et de faire connaître leurs réponses aux membres.

**2017/08:058 MOTION DE MODIFICATION**

Section 47/Section 99

Modifier pour ajouter une clause qui serait rédigée ainsi :

Il est de plus résolu de consulter les groupes modulaires avant d'envoyer le sondage :

**ADOPTÉE**

**2017/08:059 MOTION DE MODIFICATION**

Modifier pour ajouter une question au sondage qui serait rédigée ainsi :

« Appuyez-vous l'élargissement de l'admissibilité des étudiantes et étudiants internationaux à l'OHIP?

**ADOPTÉE**

**2017/08:020 ADOPTÉE**

**2017/08:021 MOTION**

Section 84/Section 110

Attendu que la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* a été organisée dans tous les coins de la province en milieu de travail, sur les campus et dans les espaces communautaires, pour exiger du gouvernement qu'il intervienne afin d'augmenter à 15 \$ l'heure le salaire minimum provincial, et d'améliorer les normes d'emploi; et

Attendu que la campagne a déjà obtenu en 2014 la loi d'indexation afin de s'assurer que les travailleuses et travailleurs reçoivent des rajustements salariaux chaque année, le 1<sup>er</sup> octobre, pour refléter les hausses de l'indice des prix à la consommation; et

Attendu que la campagne a fait retentir la voix des étudiantes et étudiants et des travailleuses et travailleurs et a remporté des victoires comme la grève réussie de la section locale 75 d'Unite Here au printemps 2017 afin d'obtenir un salaire de départ de 15 \$ l'heure et une couverture complète de soins médicaux et dentaires pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel comme à plein temps; et

Attendu que le 1<sup>er</sup> juin 2017, le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 148, Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois, lequel propose d'augmenter le salaire minimum d'un adulte à 15 \$ l'heure d'ici 18 mois; un salaire égal pour un travail égal, et ce, pour tous les travailleurs et travailleuses, qu'ils soient à plein temps, à temps partiel, occasionnels ou temporaires; l'élargissement à tous les milieux de travail du congé d'urgence avec protection d'emploi; deux (de dix) congés d'urgence

rémunérés; trois semaines de vacances avec paie (après cinq années de service), et un accès facilité à la syndicalisation; et

Attendu que le projet de loi, s'il est adopté, augmentera le salaire horaire minimum de 1,5 million de travailleuses et travailleurs qui gagnent maintenant moins de 15 \$ l'heure, ce qui serait fort avantageux pour les étudiantes, étudiants, travailleuses et travailleurs; et

Attendu que les lobbyistes des entreprises œuvrent à contrer la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité*, et se préparent à lancer une campagne de grande envergure pour susciter la crainte en automne 2017 par le biais des médias de masse; et

Attendu que la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* aura besoin de ressources afin de repousser l'attaque des entreprises et d'empêcher la régression des meilleurs aspects du projet de loi 148; et

Attendu que la Fédération a appuyé la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* et continue de soutenir les travailleuses et travailleurs ontariens qui gagnent un faible salaire dans des postes précaires, sans avantages sociaux, sans protection en milieu de travail et sans le droit de former et de maintenir un syndicat; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération se mobilise pour renforcer le projet de loi 148 et appuie l'élimination des taux en deçà du salaire minimum pour les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans et pour les personnes qui servent des boissons alcoolisées, lequel demeurerait le même selon le libellé du projet de loi, et soutienne l'examen des exemptions en matière de salaire minimum dans le cadre de l'étude de l'automne 2017 promise par le ministère du Travail; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie la recommandation de la campagne pour la révision de la modification de l'article 3(5)2 du projet de loi 148 qui ajoute une exclusion des protections de la LNE pour un individu exécutant un travail auprès d'un collège privé d'enseignement professionnel inscrit en vertu de la Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel de 2005; et

Il est de plus résolu que la Fédération fasse un don de 2 000 \$ afin de soutenir les efforts de la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité* et crée une campagne dans les médias sociaux qui aiderait les membres à comprendre les avantages économiques et sociaux de la hausse du salaire minimum provincial à 15 \$ l'heure; et

Il est de plus résolu que chaque section locale de la Fédération soit encouragée à faire don d'au moins 500 \$ de son budget pour les campagnes afin d'appuyer l'assemblée du campus de la campagne *Lutter pour 15 \$ et l'équité*, un rassemblement d'organisatrices et d'organiseurs étudiants qui aura lieu le 15 septembre 2017, à Toronto, et que chaque section locale soit encouragée à déléguer au moins un ou deux membres à cette assemblée.

**2017/08:021 ADOPTÉE**

**2017/08:027 MOTION**

Section 99/Section 110

Attendu que Soleiman Faqiri était un délinquant ayant des problèmes de santé mentale et qu'il a été brutalement tué le 15 décembre 2016 par des gardiens de prison, à l'intérieur de sa cellule, dans la prison « qui fait l'objet du plus grand nombre de plaintes » au Centre correctionnel du Centre-Est (Lindsay); et

Attendu que Soleiman Faqiri était une personne visiblement musulmane aux prises avec la schizophrénie sous la tutelle du gouvernement; et

Attendu que la famille s'inquiétait des soins prodigués à Soleiman Faqiri par le Centre correctionnel du Centre-Est avant son décès, et avait demandé une évaluation de sa santé mentale trois jours avant son meurtre; et

Attendu que la famille de Soleiman Faqiri se doutait que l'évaluation de sa santé mentale démontrerait le manquement du service correctionnel à se conformer à la stratégie en matière de santé mentale adoptée par le Service correctionnel du Canada; et

Attendu que le rapport du médecin légiste devait être publié six à huit semaines après le meurtre de Faqiri, mais que six mois plus tard, le rapport n'a toujours pas été publié; et

Attendu que sans le rapport du médecin légiste, les avocats de Faqiri ne peuvent pas accéder aux dossiers ni aux enregistrements vidéo de Soleiman Faqiri pendant qu'il était dans le système carcéral; et

Attendu qu'une campagne intitulée « Justice For Soli » (*justice pour Soli*) a été lancée dans le but d'obtenir justice pour Soleiman Faqiri et sa famille; et

Attendu que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a refusé de faire une déclaration sur l'arrestation et le meurtre de Soleiman Faqiri; et

Attendu que le décès de Soleiman Faqiri est dû à un manque d'éducation et de formation des agentes et agents en matière de maladie mentale; et

Attendu que la Fédération est engagée depuis longtemps à défier les systèmes d'oppression, notamment, par l'intermédiaire de sa campagne *Défions l'islamophobie* et de « Défions le capacitisme », dans le cadre de la campagne *Ensemble pour l'équité*; et

Attendu que le meurtre brutal de Soleiman Faqiri est manifestement une circonstance de décès islamophobe et un crime haineux contre les personnes aux capacités différentes; et

Attendu que l'islamophobie, le capacitisme et toutes les autres formes de discrimination touchent les étudiantes et étudiants de toute la province; et

Attendu qu'en qualité de représentantes et représentants des étudiantes et étudiants, il nous revient de défier collectivement ces systèmes d'oppression; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne Justice For Soli (*justice pour Soli*); et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie cette campagne en rédigeant une lettre à Marie-France Lalonde, ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (ou d'autres organismes pertinents), et que cette lettre condamne les actions du Centre correctionnel du Centre-Est, exige la publication de l'évaluation de la santé mentale de Soleiman Faqiri et du rapport du médecin légiste, et revendique un examen des méthodes de formation pertinente en matière de santé mentale par les services correctionnels de toutes les régions de la province.

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables à leur députée ou député local, exigeant la publication de l'évaluation de la santé mentale de Soleiman Faqiri et du rapport du médecin légiste, et un examen des stratégies et de méthodes de formation pertinentes en matière de santé mentale; et

Il est de plus résolu que la Fédération prenne contact avec les organisatrices et organisateurs de la campagne Justice For Soli (*justice pour Soli*) afin de découvrir d'autres façons de l'appuyer.

**2017/08:060 MOTION DE MODIFICATION**  
Section 99/Section 24

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération appuie cette campagne en rédigeant une lettre à Marie-France Lalonde, ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (ou d'autres organismes pertinents), et que cette lettre condamne les actions du Centre correctionnel du Centre-Est, exige la publication du nom ou de l'identité des gardiens impliqués dans le meurtre de Soleiman Faqiri et que ces gardiens subissent les conséquences juridiques appropriées à leurs actions.

**ADOPTÉE**

**2017/08:061 MOTION DE MODIFICATION**

Section 99/Section 24

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables à leurs députées et députés provinciaux locaux, condamnant les actions du centre, pour exiger la publication du nom ou de l'identité des gardiens et que les personnes impliquées subissent les conséquences appropriées, et pour demander un examen des stratégies et des méthodes de formation pertinentes en matière de santé mentale par l'intermédiaire des services correctionnels.

**ADOPTÉE**

**2017/08:062 MOTION DE MODIFICATION**

Section 99/Section 24

Il est résolu de modifier la quatrième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération obtienne des lettres d'appui et de soutien des partenaires de coalition, du mouvement syndical et des organisations de justice sociale et environnementale pour la campagne Justice For Soli (justice pour Soli).

**ADOPTÉE**

**2017/08:063 MOTION DE MODIFICATION**

Section 99/Section 24

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération appuie cette campagne en faisant pression sur Marie-France Lalonde, ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (ou d'autres organismes pertinents), afin d'exiger l'examen des stratégies et des méthodes de formation pertinentes en matière de santé mentale par l'intermédiaire des services correctionnels, et ce, dans toutes les régions de la province.

**ADOPTÉE**

**2017/08:027 ADOPTÉE**

**2017/08:029 MOTION**

Section 24/Section 110

Attendu que les syndicats étudiants, les groupes du campus et les organisatrices et organisateurs étudiants de l'Université Ryerson, de l'Université York, de l'Université de Toronto et du Collège George Brown organisent la Conférence « Se réapproprier notre corps et notre esprit » (ROBAM) à Toronto depuis les trois dernières années; et

Attendu que la Conférence ROBAM est axée sur des ateliers, des conférencières, des conférenciers et des discussions concernant les incapacités, l'accessibilité et la santé mentale; et

Attendu que la Fédération a appuyé la Conférence ROBAM et a aidé des étudiantes et étudiants à y assister en mars 2017; et

Attendu que la Conférence ROBAM est prévue du 2 au 4 mars 2018 à Toronto; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie et encourage la participation à la Conférence ROBAM de 2018; et

Il est résolu que la Fédération encourage les sections locales à affecter des fonds pour envoyer des déléguées et délégués à la Conférence de 2018; et

Il est résolu que la Fédération affecte 1 000 \$ aux sections locales pour les aider à envoyer à la Conférence de 2018 des déléguées et délégués qui ne vivent pas à Toronto; et

Il est résolu que la Fédération aide à coordonner la conférence de 2018 en organisant des conférences téléphoniques, en appuyant la logistique et la programmation, et en profitant d'autres occasions qui pourraient se présenter durant l'organisation.

**2017/08:064 MOTION DE MODIFICATION**

Section 24/Section 106

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que la Fédération affecte 1 500 \$ aux sections locales pour les aider à envoyer à la Conférence de 2018 des déléguées et délégués qui ne vivent pas à Toronto; et

**ADOPTÉE**

**2017/08:029 ADOPTÉE**

**2017/08:031 MOTION**

Section 24/Section 110

Attendu que les manifestantes et manifestants pro-vie ont ciblé les communautés du campus pour les placarder d'affiches explicites et erronées; et

Attendu que les étudiantes, étudiants, professeures et professeurs de l'Université Ryerson ont réagi aux personnes pro-vie par une contre-manifestation, en bloquant les affiches avec des affirmations et des ressources positives; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ont organisé des espaces de détente durant et après les manifestations pro-vie; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération travaille avec les organisatrices et organisateurs communautaires pour créer des modèles de matériel, d'affiches et de ressources à distribuer afin d'aider les organisatrices et organisateurs dans leurs contre-manifestations; et

Il est résolu que la Fédération œuvre avec les organisatrices et organisateurs communautaires à la création d'un guide et d'une liste de contrôle pour que les organisatrices et organisateurs créent des espaces d'information plus sécuritaires et équitables ainsi que des conseils de sécurité; et

Il est résolu que la Fédération travaille avec les organisatrices et organisateurs communautaires pour créer un guide en réponse aux organisatrices et organisateurs pro-vie; et

Il est résolu que la Fédération écrive des lettres d'appui pour les organisatrices et organisateurs sur les campus qui défient la présence de discours pro-vie sur le campus; et

Il est résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres d'appui semblables.

**2017/08:031 ADOPTÉE**

**2017/08:033 MOTION**

Section 24/Section 110

Attendu que le Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson a été mis en place par le Centre des femmes et des personnes trans et par le Collectif des étudiantes et étudiants racialisés de la section 24 et de la section 105; et

Attendu que le Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson est axé sur des ateliers, des tables rondes, des conférencières et conférenciers et des discussions concernant le féminisme intersectionnel et les mouvements organisés par des femmes racialisées et autochtones; et

Attendu que la Fédération appuie la nécessité d'avoir une représentation pour les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones sur leur campus; et

Attendu que le Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson est prévu pour les 26 et 27 janvier à l'Université Ryerson à Toronto; et

Attendu que les étudiantes et étudiants de partout en Ontario pourront participer au Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération encourage les sections locales à prévoir des fonds pour envoyer des déléguées et délégués au Symposium des femmes racialisées et autochtones de Ryerson en 2018; et

Il est résolu que la Fédération appuie l'organisation du symposium de 2018 en organisant des téléconférences, en aidant à la logistique et à la programmation, et à d'autres occasions qui pourraient se présenter durant l'organisation.

**2017/08:065 MOTION DE MODIFICATION**

Section 24/Section 71

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération affecte 2 000 \$ aux sections locales pour les aider à envoyer à la conférence de 2018 des déléguées et délégués qui ne vivent pas à Toronto.

**ADOPTÉE**

**2017/08:033 ADOPTÉE**

**2017/08:037 MOTION**

Section 109/Section 110

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux paient des frais de scolarité très élevés; et

Attendu que l'immigration est un problème pour les étudiantes et étudiants internationaux; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux font face à des situations scolaires; et

Attenu qu'un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes internationaux font face à des situations diverses qui ont des répercussions sur leur statut au Canada; et

Attenu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux font face à des problèmes pour retourner au foyer lorsqu'ils sont mis en probation scolaire, en raison de situations dangereuses; et

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité d'appuis additionnels pour les étudiantes et étudiants internationaux qui cherchent de l'aide en raison de leur suspension ou probation scolaire.

**2017/08:066 MOTION DE MODIFICATION**

Section 47/Section 109

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité d'appuyer les étudiantes et étudiants internationaux qui font face à des défis, notamment le temps requis pour la diplomation et les conflits avec les superviseuses et superviseurs.

**ADOPTÉE**

**2017/08:067 MOTION DE MODIFICATION**

Section 47/Section 109

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération, dans son analyse, envisage les options suivantes :

- créer un manuel ou une trousse d'outils en de nombreuses langues afin d'aider les étudiantes et étudiants internationaux à connaître leurs droits;
- travailler avec les sections locales pour que des conseillères et conseillers juridiques soient à la disposition des étudiantes et étudiants internationaux, sans frais;
- faire pression pour que le Conseil des universités de l'Ontario et Collèges Ontario fournissent un meilleur appui aux étudiantes et étudiants internationaux durant une période de probation et de suspension.

**ADOPTÉE**

**2017/08:068 MOTION DE MODIFICATION**

Section 99/Section 94

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que les sections locales encouragent leur établissement et leurs décisionnaires à adopter des cadres de lutte contre le racisme et contre l'oppression lorsqu'ils instituent une action de pétitions scolaires et d'appels contre les étudiantes et étudiants internationaux.

**ADOPTÉE**

**2017/08:037 ADOPTÉE**

**2017/08:039 MOTION**

Section 109/Section 110

Attenu que les étudiantes et étudiants internationaux participent aux manifestations et aux actions en qualité de membres de la société; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux vivent dans la peur d'être expulsés pour avoir participé à une activité de « désobéissance civile »; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux devraient pouvoir participer à ce type d'action; et

Attendu que les étudiantes et étudiants internationaux ont le droit d'obtenir un appui légal dans les cas où ils pourraient être expulsés; et

Attendu que les politiques d'immigration sont rigoureuses concernant les étudiantes et étudiants internationaux; et

Attendu que les nouveaux immigrants et immigrantes et les résidentes et résidents permanents font face à des situations semblables; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération étudie la possibilité de créer un guide ou une trousse d'outils pour les nouveaux immigrants et immigrantes et les résidentes et résidents permanents, qui désirent participer à des manifestations et à des actions; et

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité de dresser une liste de cliniques d'aide juridique et d'avocates et d'avocats auxquels pourraient recourir les étudiantes et étudiants internationaux dans l'éventualité où ils seraient vulnérables pendant des manifestations.

**2017/08:069 MOTION DE MODIFICATION**

Section 47/Section 94

Il est résolu d'ajouter ce qui suit comme deuxième clause :

Il est de plus résolu que le guide ou la trousse d'outils contienne de l'information sur les droits légaux des étudiantes et étudiants internationaux et des résidentes et résidents permanents;

**ADOPTÉE**

**2017/08:070 MOTION DE MODIFICATION**

Section 47/Section 94

Il est résolu d'ajouter ce qui suit comme troisième clause :

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité d'avoir des conseillères et conseillers juridiques sur place durant les manifestations organisées par la Fédération.

**ADOPTÉE**

**2017/08:071 MOTION DE MODIFICATION**

Section 47/Section 94

Il est résolu d'ajouter ce qui suit comme quatrième clause :

Il est de plus résolu que la Fédération étudie la possibilité de dresser une liste de cliniques d'aide juridique et d'avocates et d'avocats auxquels pourraient recourir les étudiantes et étudiants internationaux dans l'éventualité où ils seraient vulnérables pendant des manifestations.

**ADOPTÉE**

**2017/08:039 ADOPTÉE**

**2017/08:041**

**MOTION**

Section 109/Section 110

Attendu que la santé mentale continue d'être un problème auquel les étudiantes et étudiants font face sur chaque campus; et

Attendu que les services de santé mentale au sein de nos établissements d'enseignement reçoivent un financement minimal; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a annoncé en mai 2017 une augmentation du financement pour les services de santé mentale dans les universités; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ont toujours de la difficulté à accéder à des professionnelles et professionnels de la santé mentale; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération travaille avec les sections locales pour étudier les services de santé mentale offerts dans les établissements de partout en Ontario; et

Il est de plus résolu qu'un rapport comprenant des plans d'action soit présenté aux établissements et au gouvernement ontarien concernant les services de santé mentale.

**2017/08:072**

**MOTION DE MODIFICATION**

Section 109/Section 24

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que le rapport comprenne la façon dont les fonds donnés par le gouvernement sont consacrés aux services de santé mentale.

**ADOPTÉE**

**2017/08:073**

**MOTION DE MODIFICATION**

Section 24/Section 109

Il est résolu d'ajouter ce qui suit après la première clause :

Il est de plus résolu d'évaluer les ressources en santé mentale d'une perspective multidimensionnelle.

**ADOPTÉE**

**2017/08:074**

**MOTION DE MODIFICATION**

Section 82/Section 24

Il est de plus résolu que le rapport inclue une section propre aux étudiantes et étudiants qui veulent faire des études postsecondaires dans le Nord de l'Ontario et qu'il soit présenté à des organisations gouvernementales et non gouvernementales pertinentes.

**ADOPTÉE**

**2017/08:041**

**ADOPTÉE**

**2017/08:043**

**MOTION**

Section 109/Section 110

Attendu que le racisme à l'égard des Noirs est un problème qui touche un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants sur tous les campus; et

Attendu que la lutte contre le racisme à l'égard des Noirs est différente de la lutte contre le racisme; et

Attendu qu'il n'y a pas actuellement de campagne pour défier le racisme à l'égard des Noirs; et

Attendu que beaucoup de travail est consacré actuellement aux diverses campagnes qui défient le racisme à l'égard des Noirs; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération travaille avec les sections locales afin de créer du matériel pour défier le racisme à l'égard des Noirs sur les campus; et

Il est résolu que la Fédération consulte les groupes du collectif de libération des Noirs (Black Liberation Collective) pour créer cette campagne; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à mener cette campagne tout au long de l'année.

**2017/08:075 MOTION DE MODIFICATION**

Section 109/Section 94

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération collabore avec des groupes s'identifiant aux Noirs, et les consulte, incluant sans toutefois s'y limiter La vie des Noirs compte-Toronto et les collectifs de libération des Noirs (Black Liberation Collectives) pour la création de cette campagne.

**ADOPTÉE**

**2017/08:043 ADOPTÉE**

**2017/08:045 MOTION**

Section 106/Section 110

Attendu que les étudiantes et étudiants à temps partiel font face à des obstacles importants à leur éducation, notamment un accès inadéquat à l'aide financière, un manque d'accès au logement sur le campus, peu de cours offerts en soirée et l'absence de services de garde et d'autres obstacles associés à la poursuite d'études en tant qu'adultes; et

Attendu que les besoins et les préoccupations des étudiantes et étudiants à temps partiel demeurent souvent uniques; et

Attendu qu'il est essentiel que les syndicats des étudiantes et étudiants à temps partiel en Ontario tissent des liens et partagent leurs expériences communes et stratégies pour tirer un maximum de profit de l'information et des ressources disponibles sur les enjeux clés liés aux études à temps partiel; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération entreprenne une campagne sur l'accès aux services de garde sur le campus; et

Il est de plus résolu que les besoins et les obstacles uniques des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel, tels que l'inadmissibilité aux programmes d'aide financière – incluant la Subvention ontarienne d'études – à cause de la situation familiale ou des études à temps partiel, du manque d'accès à des services de garde, de la pénurie de cours offerts en soirée et de services octroyés par l'établissement, soient au centre de la campagne Combattons les frais; et

Il est de plus résolu qu'un atelier portant sur les défis uniques des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel soit offert durant l'Assemblée générale de janvier 2018 et que les syndicats représentant les étudiantes et étudiants à temps partiel aient l'occasion d'offrir leurs commentaires sur le contenu de l'atelier.

**2017/08:076 MOTION DE MODIFICATION**

Section 109/Section 94

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu qu'un atelier portant sur les défis uniques des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel soit offert à l'Assemblée générale semestrielle de janvier 2018 et que les syndicats étudiants représentant les étudiantes et étudiants à temps partiel aient l'occasion d'offrir leurs commentaires sur le contenu de l'atelier.

**ADOPTÉE**

**2017/08:077 MOTION DE MODIFICATION**

Section 106/Section 94

Il est résolu d'ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération effectue de la recherche sur le modèle idéal de services de garde d'enfants et d'accès à l'éducation pour les parents.

**ADOPTÉE**

**2017/08:045 ADOPTÉE**

**2017/08:047 MOTION D'URGENCE**

Section 106/Section 93

Attendu que le transport en commun sûr, accessible et à prix abordable est un enjeu essentiel pour la population étudiante partout en Ontario; et

Attendu que la privatisation des services publics nuit à l'accessibilité des services pour les populations vulnérables, dont les étudiantes et étudiants; et

Attendu que la ville d'Hamilton est dotée d'un nouveau service de train léger, du centre commercial Eastgate à l'Université McMaster; et

Attendu que la ville d'Hamilton a adopté une résolution demandant à Metrolinx de permettre à la commission publique de transport Hamilton Street Railway d'exploiter le service de train léger; et

Attendu qu'HSR est un lieu de travail syndiqué que représente la section 107 du Syndicat uni du transport (SUT); et

Attendu que le mouvement étudiant adhère depuis longtemps aux principes qui appuient le mouvement syndical; et

Attendu que des efforts doivent être déployés pour encourager la province et Metrolinx à soutenir la recommandation de la ville de confier le service de train léger à Hamilton Street Railway; et

Attendu que le SUT a lancé la campagne « Keep Transit Public » (que le transport en commun reste public); par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne *Keep Transit Public*; et

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre au Cabinet de la première ministre, au Cabinet du ministère des Transports, à Infrastructure Ontario et à Metrolinx pour encourager ces organismes à soutenir le transport dont la propriété et la gestion sont publiques, et à appuyer particulièrement l'exploitation du service de train léger d'Hamilton par l'HSR; et

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre au conseil municipal d'Hamilton et à la section locale 107 du SUT pour applaudir leur décision et appuyer leurs efforts en vue de soutenir un transport en commun dont la propriété et la gestion sont publiques.

**2017/08:047 ADOPTÉE**

### **3. RÉCAPITULATION DES PRIORITÉS DES CAMPAGNES**

**2017/08:078 MOTION**

Section 88/Section 32

Il est résolu d'adopter le guide des campagnes.

**ADOPTÉE**

### **4. RÉCEPTION DU RAPPORT DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT**

**2017/08:079 MOTION**

Section 84/Section 71

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

**ADOPTÉE**

### **5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET**

Le Comité du budget présente son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

**2017/08:080 MOTION**

Section 68/Section 20

Il est résolu d'adopter le budget 2017-2018 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2017/08:081 MOTION**

Section 110/Section 92

Attendu que nous devons tous les ans nommer un auditeur conformément aux dispositions des Règlements de la Fédération; par conséquent,

Il est résolu de retenir les services de Grant Thornton pour l'audit des comptes de la Fédération pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2017.

**ADOPTÉE**

### **6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET**

**2017/08:082 MOTION**

Section 94/Section 32

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du budget tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES**

Le Comité du développement organisationnel et des services présente son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

**2017/08:008 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS**

Section 105/Section 110

Attendu qu'à chaque Assemblée générale annuelle, chacun des groupes modulaires élit une représentante ou un représentant; et

Attendu que la représentante ou le représentant du groupe modulaire exécute la majeure partie de ses tâches pendant l'Assemblée générale annuelle, deux fois l'an; et

Attendu que diverses tâches du groupe modulaire peuvent et devraient être effectuées en dehors des espaces des assemblées générales; et

Attendu que durant l'assemblée générale annuelle, une coordonnatrice ou un coordonnateur des groupes modulaires est élu pour assurer la liaison entre les groupes modulaires et siéger au Comité exécutif; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération adopte à l'intérieur de ses règlements un conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires de la composition suivante; et

Il est de plus résolu que le Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires se réunisse au moins deux fois pendant la durée du mandat, dans le but de fournir des mises à jour sur le travail des groupes modulaires ainsi que de discuter des façons dont les besoins des groupes modulaires sont reflétés dans le cadre du travail de campagne et de représentation de la Fédération.

**Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM)**

1. Conseil

Le Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM) de l'Ontario

2. Composition

Le conseil doit être composé de représentantes et représentants de chaque groupe modulaire de la Fédération. Chaque groupe modulaire a une (1) représentante ou un (1) représentant par groupe :

- a. Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario
- b. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés de l'Ontario
- c. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario
- d. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes de l'Ontario
- e. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans de l'Ontario
- f. Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario
- g. Commissaire du groupe modulaire des femmes de l'Ontario
- h. Coordonnatrice ou coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario

Le conseil est également composé des membres sans droit de vote suivants :

- a. La présidente ou le président de l'Ontario

- b. La représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national
- c. La trésorière ou le trésorier de l'Ontario
- 3. Nombre de voix  
Chaque représentante ou représentant du conseil n'a qu'une (1) seule voix.
- 4. Durée du mandat du conseil  
Le mandat des postes au conseil commence dès la clôture de l'assemblée générale annuelle durant laquelle ils ont été élus, et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante.
- 5. Réunions du conseil
  - a. Périodicité des réunions  
Le conseil se réunit au moins deux (2) fois durant l'intervalle entre les Assemblées générales de la Fédération.
  - b. Quorum  
Au moins cinquante et un pour cent (51 %) des postes votants actuels au conseil – mais jamais moins de cinq (5) – constituent un quorum aux fins de la gestion des affaires. Les postes sans droit de vote au conseil ne sont pas comptés dans le quorum.
  - c. Avis de convocation à une réunion  
Un avis de convocation officiel à toutes les réunions du conseil est communiqué à chaque membre du conseil au moins dix (10) jours avant la tenue de chaque réunion. On peut tenir une réunion du conseil sans donner ledit avis officiel pourvu que tous les membres du conseil soient présents ou que les membres absents renoncent à l'avis en signalant par écrit leur consentement à la tenue de la réunion en leur absence.
  - d. Convocation aux réunions  
La date de réunion du conseil est fixée officiellement par :
    - i. Le Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM)
    - ii. La coordonnatrice ou le coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario, si trois (3) membres votants du conseil font connaître cette décision par écrit.
- 6. Élection des représentantes et représentants des groupes modulaires  
L'élection de chaque membre du conseil doit se faire au cours de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération et ces postes entrent en vigueur lorsque les résultats sont ratifiés.
- 7. Dotation du poste vacant d'une représentante ou d'un représentant du conseil  
Dans l'éventualité où une représentante ou un représentant démissionne ou est destitué, le poste est considéré comme vacant. Une élection complémentaire peut être tenue au cours de l'assemblée semestrielle si le poste devient vacant avant cette assemblée.
- 8. Admissibilité
  - a. Une candidate ou un candidat au poste de représentante ou de représentant du conseil doit être membre de la Fédération.

- b. Une candidate ou un candidat au poste doit être délégué à l'Assemblée générale de l'élé­ment de l'Ontario au cours de laquelle le poste est doté.
- c. Une candidate ou un candidat au poste doit être nommé par au moins deux déléguées ou délégués du groupe modulaire par lequel elle ou il tente de se faire élire.

9. Procédure de vote

- a. L'élection à chaque poste de représentante ou représentant du conseil doit être tenue au sein de chaque groupe modulaire.
- b. S'il n'y a pas de majorité définitive après le premier tour de scrutin, des tours de scrutin successifs sont tenus et le nom de la candidate ou du candidat ayant reçu le moindre nombre des voix exprimées est rayé du bulletin de vote suivant, jusqu'à ce qu'une (1) candidate ou un (1) candidat ait une majorité définitive.
- c. Cinquante pour cent (50 %) des voix exprimées plus une (1) voix représentent une majorité définitive.

10. Rémunération des représentantes et représentants du conseil

Après avoir rempli son mandat, chaque représentante ou représentant du conseil reçoit une rémunération de 500 \$ sous réserve qu'elle ou il a démontré sa participation à la majorité des réunions en personne, des conférences téléphoniques et d'autres activités du conseil. Cette rémunération ne remplace pas la rémunération que reçoit une représentante ou un représentant pour siéger à l'Exécutif de l'Ontario.

11. Code de déontologie

Les représentantes et représentants du conseil doivent signer avant leur ratification une déclaration qui les engage à respecter le code de déontologie de la Fédération pour pouvoir siéger au conseil et voter.

**2017/08:008 ADOPTÉE**

**2017/08:010 MOTION**

Section 32/Section 110

Attendu que la Fédération lutte pour un meilleur accès aux services et ressources en matière de bien-être mental; et

Attendu que la Fédération a pris position quant à l'importance de soutenir le bien-être mental; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération s'efforce d'offrir un atelier axé sur le bien-être mental pendant toutes les assemblées générales de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération s'efforce d'offrir de la formation externe sur le bien-être mental durant le Symposium ontarien de perfectionnement des compétences.

**2017/08:083 MOTION DE MODIFICATION**

Section 109/Section 68

Ajouter une clause rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération offre des ressources pour la formation sur le bien-être mental que les sections locales peuvent effectuer sur leur campus.

**ADOPTÉE**

**2017/08:084 MOTION DE MODIFICATION**

Section 71/Section 97

Ajouter une clause rédigée ainsi :

Il est de plus résolu d'élaborer l'atelier et la formation en consultation avec la ou le Commissaire du groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits.

**ADOPTÉE**

**2017/08:010 ADOPTÉE**

**2017/08:014 MOTION**

Section 104/Section 110

Attendu que les sections locales qui représentent les étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle s'assurent que leur établissement respectif perçoit les cotisations à la Fédération calculées au prorata du montant des cotisations à la Fédération pour les étudiantes et étudiants à plein temps; et

Attendu que chaque association d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle peut utiliser une méthode et une justification différentes pour le calcul au prorata des cotisations en fonction des contraintes de l'établissement, de la valeur des unités pour les cours ou d'autres critères, qui pourraient donner lieu à des différences dans les montants perçus par cours ou par membre; et

Attendu qu'il pourrait arriver que des sections locales n'assurent pas le suivi en raison des changements du personnel et des membres du conseil, et par conséquent, que la mémoire de l'établissement soit requise pour veiller à ce que le calcul au prorata soit effectué correctement; et

Attendu que dans l'éventualité d'une erreur de calcul de la part des sections locales, il pourrait ne pas être possible de percevoir ou de rembourser les membres individuels une fois que les cotisations ont été perçues pour un trimestre donné, et qu'elle pourrait entraîner des coûts inutiles ou du temps perdu pour les sections locales; et

Attendu que chaque année en février, la Fédération fournit une lettre comprenant la ventilation des cotisations et un montant en dollars par trimestre que doivent verser les étudiantes et étudiants à plein temps pour l'année scolaire suivante; et

Attendu que la Fédération ne fournit pas de ventilation semblable pour les sections locales qui représentent les étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle; et

Attendu que seulement quatre sections locales représentent des étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fournisse à chaque section locale représentant des étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle la ventilation

annuelle des cotisations à percevoir de leurs membres respectifs, incluant la justification pour le montant exigé et le montant en dollars par trimestre, et ce, à compter de février 2018; et

Il est de plus résolu que si une section locale (étudiantes et étudiants à temps partiel, de la formation professionnelle, ou à plein temps) fait une erreur de calcul dans les cotisations, la Fédération le fasse savoir en temps opportun à la section locale concernée et collabore avec elle afin de déterminer une solution ou une option appropriée.

**2017/08:014 ADOPTÉE**

**2017/08:023 MOTION**

Section 54/Section 110

Attendu que les universités et les collèges de l'Ontario doivent maintenant disposer d'une politique en matière de violence sexuelle ou la mettre à jour en vertu du projet de loi 132 du gouvernement de l'Ontario; Puisque de nombreux syndicats, fédérations ou associations étudiants sont constitués distinctement de leur établissement d'enseignement, les employées, les employés et les membres de la direction du syndicat, de la fédération ou de l'association ne sont peut-être pas soumis à la politique de l'établissement; et

Attendu que les syndicats, fédérations et associations étudiants embauchent du personnel à plein temps comme à temps partiel qui n'est pas couvert par la politique de l'établissement ou la politique de leur syndicat associé; et

Attendu que récemment, des modifications ont été apportées au Code criminel du Canada concernant les pratiques d'intervention et de traitement des cas de violence sexuelle; et

Attendu qu'à l'intérieur des politiques de la Fédération, la section intitulée « Agressions sexuelles et violence contre les femmes sur les campus » appuie des politiques, des pratiques et de l'éducation qui sont proactives dans la lutte contre la violence sexuelle sur les campus; par conséquent,

Il est résolu que les sections locales de la Fédération élaborent, individuellement, une politique interne en matière de violence sexuelle pour inclure le personnel à plein temps, le personnel à temps partiel et les postes élus.

Il est résolu d'encourager chaque section locale de la Fédération à réexaminer tous les cinq ans sa politique achevée en matière de violence sexuelle.

Il est de plus résolu de suggérer à chaque section locale de la Fédération de créer un groupe de travail composé de toutes les parties concernées au sein de son organisation pour aider à l'élaboration de sa politique en matière de violence sexuelle.

Il est de plus résolu de recommander à chaque section locale de la Fédération ayant une politique interne permanente en matière de violence sexuelle d'entreprendre l'examen de cette politique en comparaison des récentes recommandations et exigences fédérales et provinciales.

Il est de plus résolu de recommander à chaque section locale de la Fédération d'élaborer une politique en matière de violence sexuelle avant l'AGA de la Fédération en août 2018.

Il est de plus résolu d'encourager toutes les sections locales de la Fédération à fournir un rapport d'étape au cours de l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario en janvier 2018 et un rapport final à l'AGA d'août 2018, quand elles auront terminé l'élaboration.

**2017/08:085 MOTION DE MODIFICATION**

Section 97/Section 98

Modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que les sections locales de la Fédération élaborent une politique interne en matière de violence sexuelle pour inclure le personnel à plein temps, le personnel à temps partiel et les postes élus.

**ADOPTÉE**

**2017/08:086 MOTION DE MODIFICATION**

Section 109/Section 99

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu d'encourager chaque section locale de la Fédération à réexaminer tous les trois ans sa politique achevée en matière de violence sexuelle.

**ADOPTÉE**

**2017/08:087 MOTION DE MODIFICATION**

Section 99/Section 71

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que chaque section locale de la Fédération crée un groupe de travail composé de toutes les parties concernées, incluant sans toutefois s'y limiter, les centres d'équité, les survivantes et survivants étudiants et le personnel au sein de son organisation pour aider à l'élaboration de sa politique en matière de violence sexuelle.

**ADOPTÉE**

**2017/08:088 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 109

Modifier la quatrième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à élaborer une politique en matière de violence sexuelle avant l'AGA de la Fédération en août 2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:089 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 109

Modifier la cinquième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à élaborer une politique en matière de violence sexuelle avant l'AGA de la Fédération en août 2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:090 MOTION DE MODIFICATION**

Section 97/Section 104

Modifier pour ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération offre un atelier sur l'élaboration de politiques en matière de violence et de harcèlement sexuels qui serait présenté au cours d'une assemblée générale au plus tard en août 2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:091 MOTION DE MODIFICATION DE LA MODIFICATION**

Section 97/Section 92

Modifier pour ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que la Fédération offre un atelier sur l'élaboration de politiques en matière de violence et de harcèlement sexuels qui serait présenté au cours d'une assemblée générale ou du Symposium de perfectionnement des compétences de la FCEE, au plus tard en août 2018; et

**ADOPTÉE**

**2017/08:092 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 71

Modifier pour ajouter la clause suivante :

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à faire en sorte que leurs bureaux soient des espaces plus sûrs pour les survivantes et survivants et s'efforcent de créer des mesures d'adaptation adéquates pour les personnes qui doivent composer avec des traumatismes.

**ADOPTÉE**

**2017/08:023 ADOPTÉE**

**2017/08:025 MOTION**

Section 54/Section 110

Attendu que les universités et les collèges de l'Ontario doivent maintenant disposer d'une politique en matière de violence sexuelle ou la mettre à jour en vertu du projet de loi 132 du gouvernement de l'Ontario; et Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario est une fédération de syndicats, fédérations et associations étudiants de divers collèges et universités qui travaillent collectivement à l'unisson au nom de la population étudiante et qu'elle n'a pas actuellement de politique en matière de violence sexuelle pour ses membres; et

Attendu que la Fédération emploie du personnel à plein temps et est directement en contact avec des étudiantes et étudiants de sections locales qui ne sont pas couvertes par la politique en matière de violence sexuelle d'une fédération; et

Attendu que la Fédération organise des réunions et des espaces où diverses sections locales interagissent; et Attendu que la Fédération doit avoir sa propre politique en matière de violence sexuelle pour ces espaces sous sa compétence; et

Attendu que la politique en matière de violence sexuelle de la Fédération devrait être utilisée dans les cas où les parties concernées appartiennent à des sections locales différentes, qui assistent aux réunions et espaces organisés par la Fédération, lesquelles seraient donc couvertes par cette politique en matière de violence sexuelle de la Fédération, au lieu d'être couvertes par la politique en matière de violence sexuelle de leur propre syndicat, fédération ou association, ce qui pourrait rendre difficile pour la Fédération de parvenir à une conclusion; et

Attendu qu'à l'intérieur des politiques de la Fédération, la section intitulée « Agressions sexuelles et violence contre les femmes sur les campus » appuie des politiques, des pratiques et de l'éducation qui sont proactives dans la lutte contre la violence sexuelle sur les campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération élabore une politique interne en matière de violence

sexuelle pour inclure le personnel à plein temps, le personnel à temps partiel, les postes élus et les déléguées et délégués des sections locales qui assistent à ses assemblées et activités.

Il est résolu de recommander à la Fédération de réexaminer tous les cinq ans sa politique achevée en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu de suggérer à la Fédération de créer un groupe de travail composé de représentantes et représentants de toutes les parties concernées au sein de son organisation pour aider à l'élaboration de sa politique en matière de violence sexuelle; et

Il est de plus résolu d'encourager la Fédération à élaborer une politique en matière de violence sexuelle avant l'AGA de la Fédération en août 2018; et

Il est de plus résolu d'encourager la Fédération à fournir un rapport d'étape au cours de l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario en janvier 2018 et un rapport final à l'AGA d'août 2018, quand elle aura terminé l'élaboration.

**2017/08:093 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 98

Modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que la Fédération élabore une politique interne en matière de violence sexuelle pour inclure, sans toutefois s'y limiter, les postes élus, les déléguées et délégués des sections locales, les membres des comités provinciaux et toutes les autres personnes qui assistent à ces assemblées et activités.

**ADOPTÉE**

**2017/08:094 MOTION DE MODIFICATION**

Section 32/Section 97

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu de recommander à la Fédération de réexaminer tous les trois ans sa politique achevée en matière de violence sexuelle.

**ADOPTÉE**

**2017/08:095 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 106

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu de suggérer à la Fédération de créer un groupe de travail pour aider à l'élaboration de sa politique en matière de violence sexuelle.

**ADOPTÉE**

**2017/08:096 MOTION DE MODIFICATION**

Section 54/Section 24

Modifier pour ajouter une clause qui serait rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération collabore avec les survivantes et survivants d'une agression sexuelle dans le but de créer des espaces plus sûrs pour les assemblées, réunions et activités.

**ADOPTÉE**

**2017/08:025 ADOPTÉE**

**2017/08:035 MOTION**

Section 97/Section 82

Attendu que la politique de fonctionnement sur les caucus stipule qu'un caucus est « constitué par des associations membres de la Fédération partageant des intérêts communs et des préoccupations communes »; et

Attendu que l'expérience distincte des étudiantes et étudiants à temps partiel est reconnue au sein du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario gère l'éducation différemment pour les étudiantes et étudiants à temps partiel comparativement à celles et ceux à plein temps, comme le démontrent la structure des frais de scolarité et la gestion des programmes d'aide financière; et

Attendu qu'il y a cinq sections locales d'étudiantes et étudiants à temps partiel en Ontario qui représentent seulement des étudiantes et étudiants à temps partiel; et

Attendu que trop peu de gens participent au groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel et que la création d'un caucus encouragerait une plus grande participation et un plus grand appui au travail de revendication que la Fédération accomplit au nom des étudiantes et étudiants à temps partiel; par conséquent,

Il est résolu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel soit restructuré en tant que caucus conformément au Règlement IV de la politique de fonctionnement sur les caucus.

**2017/08:097 MOTION DE MODIFICATION**

Section 97/Section 24

Il est résolu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel soit restructuré de sorte qu'il continue en tant que groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes; et

Il est de plus résolu de mettre sur pied un nouveau caucus des étudiantes et étudiants à temps partiel et de la formation professionnelle; et

Il est de plus résolu que la section sur les caucus des politiques de fonctionnement soit modifiée pour inclure le Caucus des étudiantes et étudiants à temps partiel et de la formation professionnelle dans la liste des caucus désignés; et

Il est de plus résolu que l'alinéa g de l'article sur les groupes modulaires des politiques de fonctionnement soit modifié de manière à changer le nom du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel à groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes; et

Il est de plus résolu de supprimer toutes les références aux étudiantes et étudiants à temps partiel dans l'article g de la section sur les groupes modulaires des politiques de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**2017/08:035 ADOPTÉE**

**8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES**

**2017/08:098 MOTION**

Section 94/Section 106

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du développement organisationnel et des services.

**ADOPTÉE**

**9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

**2017/08:099 MOTION**

Section 94/Section 196

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité de révision et d'élaboration des politiques.

**ADOPTÉE**

**10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SCRUTIN**

La directrice du scrutin, Nicole Picton, présente le rapport sur les élections.

**2017/08:100 MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Rawan Habib à titre de coordonnatrice des groupes modulaires pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:101 MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Cassandra Fullwood à titre de commissaire des femmes pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:102 MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Shanese Steele à titre de commissaire du groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:103 MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Brienne Berry-Crossfield à titre de présidente du Caucus ontarien des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:104**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Farhan Yousaf à titre de commissaire du Caucus de la région du Nord pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:105**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Marie Bernice à titre de présidente du Caucus des syndicats étudiants francophones et bilingues pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:106**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Theresa Rost à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:107**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Adrian Smith à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés pour le mandat de 2016-2017.

**ADOPTÉE**

**2017/08:108**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Susanne Nyaga à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:109**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Mary Asekome à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

**2017/08:110**

**MOTION**

Section 47/Section 110

Il est résolu de ratifier Lindsey Kelly à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans pour le mandat de 2017-2018.

**ADOPTÉE**

## 11. QUESTIONS DIVERSES

### 2017/08:111 MOTION

Section 71/Section 82

Attendu que les membres des communautés autochtones campent devant AANC Toronto afin d'exiger une intervention dans la crise de suicide ou meurtre parmi les jeunes Autochtones

Attendu que Carolyn Bennet n'a fait aucun effort pour intervenir ni pour prendre des mesures concrètes afin de régler ce problème

Il est résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants assiste à l'action devant AANC et la soutienne; et

Il est de plus résolu que la FCEE-Ontario publie dans tous les médias sociaux une déclaration publique et écrive une lettre à Carolyn Bennet et aux parties prenantes exigeant que soient prises des mesures immédiates pour aborder la crise de suicide ou meurtre parmi les jeunes Autochtones; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire de même; et

Il est de plus résolu que les sections locales envoient des gazouillis à Carolyn Bennet: « @carolyn\_bennett votre silence est une forme de violence. Justice pour la crise de suicide ou meurtre parmi les jeunes Autochtones #INACToronto ».

**ADOPTÉE**

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2017/08:112 MOTION

Section 78/Section 88

Il est résolu de lever la séance.

**ADOPTÉE**